

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 février 2011 de M<sup>mes</sup> Claudia Heberlein Simonett, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Ariane Arlotti, Maria Casares et M. Mathias Buschbeck, intitulée: «Le hockey féminin dans Genève Futur Hockey».**

*TEXTE DE LA QUESTION*

La Ville de Genève soutient fortement le développement du hockey sur glace chez les jeunes, par le biais d'une subvention à hauteur d'un demi-million à l'association Genève Futur Hockey. Lors du vote du budget 2011 de la Ville de Genève, une subvention extraordinaire de 500 000 francs a été prévue pour le développement de Genève Futur Hockey une fois que certains points administratifs seront réglés. Cela permettra de poursuivre le développement de ce sport et, comme l'écrit le club, «de promouvoir les magnifiques valeurs qu'il véhicule et qui sont inculquées aux jeunes filles et garçons». La Ville de Genève s'engage depuis plusieurs années dans la promotion du sport féminin. Dans ce cadre, nous posons les questions suivantes:

- Combien y a-t-il de filles au sein du mouvement junior des Aigles? Quel est le pourcentage de filles sur le total de jeunes soutenus?
- Des filles ont-elles été refusées? Le cas échéant, combien et pour quelle raison?
- Qu'est-ce que la Ville entend faire pour inciter les responsables de l'association à promouvoir activement le hockey féminin?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Genève Futur Hockey n'est pas, à proprement parler, le mouvement junior des Aigles. Genève Futur Hockey est une association qui regroupe les équipes juniors (A, top et élite, catégorie d'âge 17-20 ans) des associations suivantes: Genève-Servette HC Mouvement juniors, CP Meyrin et HC Trois-Chêne.

A l'heure actuelle, deux équipes féminines évoluent à Genève. L'une au CP Meyrin, l'autre au HC Trois-Chêne. Chacune regroupe 15 joueuses. S'y ajoute une quinzaine de jeunes filles évoluant dans les mouvements de jeunes de ces deux associations. Au total, quelque 45 joueuses genevoises sont donc répertoriées, sans compter celles pratiquant leur sport sur les patinoires extérieures du canton, pour lesquelles Genève Futur Hockey fournit un encadrement.

Aujourd'hui, Genève Futur Hockey, dont l'un des buts est la promotion du hockey féminin, soutient financièrement ces joueuses. L'association verse

10 000 francs par année au CP Meyrin pour leur programme féminin, ainsi qu'une contribution non reductible de 4000 francs pour l'achat des maillots. Un accord du même type a été conclu avec le HC Trois-Chêne. Il a cependant été gelé vu les relations compliquées qu'entretiennent ces deux entités, mais Genève Futur Hockey indique sa volonté de relancer cet accord. En outre, l'association se dit disposée à offrir, en sus de la contribution susmentionnée, un encadrement des coaches si le CP Meyrin et le HC Trois-Chêne le désirent.

Genève Futur Hockey entend en outre intégrer à son *business plan*, dès la saison 2012-2013, un cours d'initiation féminin. La mise sur pied d'une équipe féminine lui paraît en revanche irréalisable pour l'heure, vu l'absence de temps de glace disponible. Ce cours d'initiation se déroulerait donc sur l'une des patinoires extérieures.

A notre connaissance, aucune des associations du canton n'a refusé l'inscription de filles.

Enfin, la Ville de Genève, en collaboration avec l'Etat, a intégré le développement du hockey féminin dans le projet de contrat de prestations qui devrait lier dans un futur proche ces deux entités avec l'association Genève Futur Hockey. L'objectif «développer le hockey féminin» est l'un de ceux faisant partie de la troisième prestation que devra fournir Genève Futur Hockey: «proposer une offre suffisante et adaptée à chaque enfant désireux de pratiquer le hockey à Genève». La valeur cible arrêtée pour l'heure est la suivante: au moins une équipe féminine par club.

Ce faisant, la Ville incite fortement les responsables de Genève Futur Hockey à promouvoir activement le hockey féminin. En effet, le non-respect d'un objectif risquerait d'induire une baisse de la subvention attachée à ce contrat de prestations, qui se monte à 1 million de francs par an, 500 000 francs versés par la Ville, et la même somme fournie par l'Etat.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

Le 30 mars 2011.